



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 25 JUIN 2018

ARRÊTÉ N° 38-2018-06-25-004
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Saint-Jean-de-Moirans

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **Saint-Jean-de-Moirans** ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **Saint-Jean-de-Moirans** sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 3 - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

Article 4 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et Madame le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Moirans sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p align="center">Bureau de vote n°1 : (centralisateur) <i>Centre socio-culturel, chemin du Morel</i></p>	<p>Avenue du Dr Valois, Résidence les Cordeliers, Villa les Cordeliers, Villa les Cordeliers II, Chemin de Voiron, Lotissement chemin de la Biesse, Chemin de Champfeuille, Chemin de Criel, Route de Grenoble, Chemin de l'Archat, rue de la Colombinière, Chemin de la Croix Rousse, chemin de la Mirabelle Bat B, Avenue de la Patinière, Chemin de la Tençon, chemin de la Vernatelle, Avenue de Paviot, Chemin du Saix, Rue du Veyet, Impasse des Burlats, Chemin des Eymins, Impasse des Hortensias, Impasses des Hortensias le logis du Grand Champ, Square Lesdiguières, rue des Tisseuses, Clos des tuileries, Chemin du Gayot, Place du Biez, Chemin du Bois Bourgey, Avenue Gaston Bonnardel, HLM le Scey Bat A Square Jean Moulin, HLM le Scey Bat B Square Jean Moulin, HLM le Scey Bat C Square Jean Moulin, Rue Jean Baptiste Garcin, Square Jean Moulin, rue de la Patinière, rue du Scey, Lieu-dit le Veyet, Lieu-dit l'Eygala, Résidence Les Cordeliers Bat A, Résidence Les Cordeliers Bat B, Résidence Les Cordeliers Bat C, Résidence Les Cordeliers Bat D, Résidence Les Cordeliers Bat E, Résidence Les Cordeliers Bat F, Résidence Les Cordeliers Bat G, Lotissement les Vergers de la Biesse, Avenue Marie Madeleine Fourcade, Square Marie Vignon, Route Nationale 1085, Impasse Ruby, Villa Clos des Tuileries, voie impériale, ZAC La Patinière.</p>
<p align="center">Bureau de vote n°2 : <i>Centre socio-culturel, chemin du Morel</i></p>	<p>Chemin de la Mirabelle, Rue du Morel, Lotissement le Clos des Tisserands, Place Charles de Gaulle, Avenue Charles Delestraint, Lotissement le Clos du Magnolia, Côte du Marché aux cerises, Chemin de la Cerise, Mas de la Chataignière Le Billoud, Rue de la Franquette, Chemin de la Sereine, Chemin de l'église, Chemin de l'Île Verte, Impasse des Ateliers, Chemin des Chardons, Impasse des Charmettes, Chemin des Contrebandiers, Chemin des Cornelles, Impasse des Cornoailles, Chemin des Marronniers, Clos des Noyers, Chemin des Nugues, Rue des Tisserands, Impasse des Vergers, Parc du Billoud, Rue du Billoud, Rue du Champ de la Cour, Place du Champ de Mars, Square du Delard, Chemin du Delard, Chemin du Janin, Rue du Kiosque, Chemin du Monnet, Chemin du Pré Billoud, Sentier du Pressoir, Rue du 8 mai 1945, Rue Emilie Murge, Avenue JB Achard, Lotissement le Champ du Meunier, Résidence Fourneton, Lieu-dit Le Plantier, Rue Soffrey de Calignon, Lotissement les Terrasses des Cornelles, Ilot Verney,</p>
<p align="center">Bureau de vote n°3 : <i>Centre socio-culturel, chemin du Morel</i></p>	<p>Chemin du Moulin, Lotissement la Cerisaie, Avenue Abel Rossignol, Impasse du Parador, Chemin de Choury, Impasse de Chartreuse, Chemin de la Commanderie, Chemin de la Fonderie, Square de la Gardine, Impasse de la Grande Sure, Lotissement de la Manche, Chemin de la</p>

	Monteuil, Chemin de Pré Novel, Chemin de Wesseling, Chemin des Acacias, Chemin des Charbonnières, Impasse des Marques, Rue des Nénuphards, Impasse des Templiers, Chemin des Trois Chataigniers, Chemin des Vignes, Impasse des Vouises, Chemin du Bois de l'Envers, Chemin du Gay, Impasse du Grand Som, Lotissement du Haut de Saint-Jean, Impasse du Moulin, Chemin du Murier, Chemin du Pansu, Chemin du Roulet, Chemin du Trincon, Avenue du Vercors, La Commanderie, Chemin Georges Douvier, Lieu-dit Le Gay, Les 3 Muriers Monteuil, Lotissement Monteuil, Pré L'Hopital
--	---

